

## REGLEMENTATIONS TECHNIQUES DE LA CONSTRUCTION

Cette formation fait un rappel de la réglementation technique de la construction et développe en particulier la réglementation en matière de sécurité incendie et d'accessibilité PMR ainsi qu'en matière d'acoustique et de thermique dans le neuf et l'existant.

### Objectifs opérationnels

- Appliquer les textes de la réglementation Thermique (RT) dans le neuf et l'existant
- Appliquer les textes de la réglementation Acoustique (RA)
- Appliquer les textes de la réglementation Accessibilité des bâtiments aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Appliquer les textes de la réglementation Sécurité incendie

### Public Concerné

- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études, de la maîtrise d'oeuvre et des services techniques des collectivités locales, du tertiaire et de l'industrie
- Gestionnaires techniques immobiliers
- Contrôleurs techniques

### Durée

21.00 Heures

3 Jours

### Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

### Parcours pédagogique

#### Réglementation technique de la construction

- Textes législatifs et réglementaires
- Codes, règlement de construction
- Textes techniques, normes, Document Technique Unifié (DTU), règles professionnelles, Atec, Atex
- Textes réglementaires et textes contractuels

#### Réglementation en matière de sécurité incendie

- Principes de la sécurité incendie
- Compétence des Pouvoirs publics
- Établissements assujettis au Code du Travail
- Établissement Recevant du Public (ERP), Habitation, Immeuble de Grande Hauteur (IGH) et Immeuble de Très Grande Hauteur (ITGH), installations classées, parcs de stationnement
- Actualité réglementaire : loi ELAN, loi ESSOC, les Guides de préconisations
- Classification des matériaux et éléments de construction
- Réaction et résistance au feu des matériaux, Normes Européennes
- Évacuation des personnes handicapées et à mobilité réduite
- Dispositions relatives au désenfumage
- Registre de sécurité
- Application des textes lors des opérations de réhabilitation
- Organisation et fonctionnement des commissions de sécurité

#### Réglementation en matière d'accessibilité PMR

- Objectifs et principes d'accessibilité des bâtiments
- Règles de base, loi du 11 février 2005 : décrets et arrêtés
- Objectifs, règles techniques, recommandations
- Textes applicables aux bâtiments existants et à construire (ERP, IOP et ERT)
- Permis de construire, DP, DAT, dossier accessibilité
- Dérogations, mesures de substitution et solutions alternatives
- Attestation de conformité, registre d'accessibilité
- Imprimés CERFA
- Information sur les Ad'AP et leurs révisions

### Réglementation en matière d'acoustique

- Terminologie et notions d'acoustique
- Textes réglementaires
  - Réglementations en fonction des destinations des bâtiments
  - Bâtiments d'habitation : la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) et sa traduction en langage européen, la RA 99 (arrêtés du 30 juin 1999), l'isolation vis-à-vis des bruits de l'espace extérieur (arrêté du 30 mai 1996)
  - Arrêté du 27 novembre 2012 relatif à l'attestation de prise en compte de la RA dans les logements neufs
  - Bruits de voisinage : décret du 31 août 2006
  - Limitation du bruit dans certains établissements
- Les contrôles in situ
- Normes de mesurage
- Textes réglementaires, leur application concrète
- Isolation aux bruits aériens
- Limitation des bruits de choc
- Limitation des bruits d'équipements
- Absorption dans les circulations communes

### Réglementation thermique dans le neuf et l'existant

- RT dans l'existant
- Labels
- Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), ventes, location, construction, bâtiments publics
- Réglementation thermique RT 2012 : exigences en terme de Bbio max, Cep max et Tic réf
- Déroulement d'un projet RT 2012 : étapes clés, responsabilités
- Les points clés de la conception d'un projet

## Méthodes et moyens pédagogiques

### METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'analyses des textes réglementaires et d'exemples d'application.

### RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

### MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

### Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

## Qualification Intervenant(e)(s)

Les Co-Intervenants sont des formateurs qualifiés et spécialistes expérimentés dans leur domaine d'intervention.

## Méthodes et modalités d'évaluation

### EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

### MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

### ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Sabrina BENCHERRAT**  
Cheffe projets formation

**Tél. : 0130852409**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**